

Conditions générales de vente de la formation à la Méditation de Pleine Conscience **CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION**

Article 1 : Généralités

La validation des conditions générales de vente implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

Article 2 : Contenu du cours

Il s'agit d'un travail progressif qui nécessite un engagement et un entraînement quotidien d'environ 45 minutes, à partir de fiches de travail et d'enregistrements fournis.

Le programme est très fortement participatif, expérimental et encourageant. Les séances proposées sont indépendantes de tout engagement spirituel et sont ancrées dans une approche rationnelle contemporaine. Nous travaillerons dans une ambiance bienveillante et interactive.

Chaque participant s'inscrit pour un cycle complet.

Article 3 : Taille du groupe

Le cours est organisé compte tenu d'un nombre minimum de participants (5 personnes). Si ce nombre n'est pas atteint 10 jours calendaires avant la date prévue pour la formation, il est expressément convenu que je ne serai pas tenue de maintenir cet engagement. Les sommes encaissées seront restituées aux participants ou reportées sur une autre date, à leur convenance.

Article 4 : Réservations

Les réservations sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. L'inscription à la formation sera confirmée dès réception des arrhes.

Article 5 : Prix et modalités de paiement

La totalité du prix est à payer lors de la première séance. Ce paiement conditionne la validation de l'inscription.

Article 6 : Conditions d'annulation

6.1 Annulation par l'instructeur - Je pourrai être amenée à annuler la formation en cas d'impossibilité physique (problème de santé) ou matérielle (incendie dans le local, etc.). Dans cette hypothèse, je rembourserai aux participants les sommes versées. Je pourrai également proposer de nouvelles dates, à l'exclusion de toute indemnité.

Je m'autorise à décaler les cours d'une semaine au maximum, en cas d'arrêt maladie ou d'impératif professionnel. Au-delà, je proposerai soit de participer au cycle suivant pour le reste de la formation, soit un remboursement des séances non assurées.

6.2 Annulation par le stagiaire - En réglant le coût de la formation, le participant s'engage de manière définitive. Ainsi, lorsque l'annulation est due au seul fait du participant, quelle qu'en soit la cause, je conserverai au titre de dédit 30 € par personne si l'annulation intervient plus de 20 jours avant le début de la formation. Si l'annulation intervient à 20 jours ou moins de la date de début de la formation, la totalité de la somme versée pour la réservation sera retenue. Il ne sera dû aucun remboursement si le participant décide d'écourter le stage. Si le stagiaire souhaite reporter sa formation à une autre date, il est possible de le faire sans

aucune pénalité jusqu'à 20 jours avant la date de la formation. Passé ce délai, une somme forfaitaire de 30 € sera demandée.

Article 7 : Responsabilités

7.1 Responsabilité du participant - Chaque participant devra vérifier qu'il est bien couvert à titre personnel pour la formation.

7.2 Responsabilité de l'instructeur - Je déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Article 8 : Informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant est informé que les informations communiquées sur les factures pourront faire l'objet ultérieurement de traitement automatisé. Le participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant.

Article 9 : Clause compromissoire

Toutes les contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention seront soumises à l'arbitrage. Si l'arbitre ne pouvait accomplir sa mission, il serait remplacé par ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal de Grande Instance de Chambéry.

Je vous souhaite un excellent stage !

Nathalie Hannhart